

TOUR de L'AVEYRON du BENEVOLAT

LES CHALLENGES

PREAMBULE

L'engagement bénévole et en particulier celui des jeunes, mérite d'être encouragé et soutenu. Les partenaires ci-après, s'accordent pour rappeler que le bénévole s'investit dans un projet qui a un sens pour lui et une utilité sociale pour autrui. Désirant être présent, actif et responsable dans les secteurs comme le sport, l'action humanitaire, la solidarité, la citoyenneté ou la culture, il aide, crée et partage, autant d'attitudes et de qualités qu'il convient de promouvoir.

PARTENAIRES DU C.D.M.J.S.E.A. 12

- Le SDJES – Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport de l'Aveyron
- Le Comité Départemental Olympique et Sportif 12.
- Les magasins de sport locaux

Article 1 – ASSOCIATIONS CONCERNEES

Les Challenges sont destinés à valoriser des personnes qui œuvrent dans un périmètre dont les limites peuvent être un arrondissement, un groupement de communes, une commune.

Sont concernées :

- les associations d'éducation populaire
- les associations sociales et caritatives
- les associations artistiques et culturelles
- les associations sportives

Article 2 – DOSSIER DE CANDIDATURE

Un dossier individuel permet d'identifier le profil de l'association, ainsi que le profil du candidat en soulignant ses mérites. Il est expédié aux comités départementaux sportifs, aux clubs sportifs sans comité départemental, aux associations socio-éducatives, aux associations locales, aux communes proches ou envoyé sur demande. Si une association souhaite présenter plusieurs candidats, elle peut le faire.

Ce dossier est à retourner **avant le 05 novembre 2023**, délai de rigueur, auprès du CDMJSEA 12.

Article 3 – COMMISSION DES RECOMPENSES

Les membres qui constituent la commission des récompenses jugent la valeur et le mérite des candidats proposés. Un classement est ensuite établi entre tous les candidats pour récompenser les lauréats.

Article 4 – RECOMPENSES

Les récompenses se font sous forme de :

- diplômes ou trophées
- bons d'achat d'équipement

Article 5 – JURY

Le jury sera composé de :

- Le Chef du Service DJES.
- La Présidente du CDOS 12
- La Présidente du CDMJSEA 12
- Deux représentants du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports.
- Un représentant du monde socio-culturel ou d'éducation populaire.

Article 6 – REMISE DES RECOMPENSES

Pour valoriser la remise des récompenses aux bénévoles, une cérémonie sera organisée en présence :

- des membres du jury
- des personnalités élues (sénateurs, députés, conseillers régionaux et départementaux, maires concernés)
- de la proche famille des récipiendaires
- des présidents des associations concernées

